



**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2016**

L'an deux mil seize, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal d'Is-sur-Tille, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Thierry DARPHIN, Maire.

Présents : Thierry DARPHIN ; Pascal PERSIGNY ; Christine SOLDATI ; Vincent SAUVAGEOT ; Françoise RABIET ; Jérémie DEHEE ; Martine KAISER ; Fabrice LESCURE ; Aline LALLEMAND ; Edith SMET ; Liliane CARDINAL ; Chantal PERRIER ; Jean-François BRIGAND ; Olivier BURDIN ; Marc CUCHE ; Gaël LE BOURVA ; Sabine NAIGEON ; Cécile STAIGER ; Stephen DALOZ ; Alain AUFFRET ; Denis ORRY ; Sylvie CHAUVINEAU ; Gilles PASSEREAU ; Antoine DELEGUE.

Excusés : Bernadette DECLAS donne procuration à Cécile STAIGER ; Dominique LETOUZEY donne procuration à Sylvie CHAUVINEAU.

Absent : Jean-Pierre LATOUCHE.

Désignation d'un secrétaire de séance.

Madame Sabine NAIGEON, conseillère municipale, est élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 16 février 2016.

Denis ORRY, conseiller municipal, demande d'ajouter à la page 7, le mot « forestier » dans la phrase « Denis ORRY, conseiller municipal, signale qu'un exploitant forestier... »

Le procès-verbal du Conseil municipal du 16 février 2016 est approuvé à l'unanimité avec les modifications.

Marchés publics

1. Règlement intérieur de la commande publique

Bruno BRILLIARD, Directeur Général des Services de la commune, présente la délibération.

Denis ORRY, conseiller municipal, demande si ce règlement concerne la commission d'appel d'offres.

Il lui est répondu que cette commission ne se réunit que pour les marchés formalisés dont le montant est supérieur à 5.225.000 € HT pour les travaux et 209.000 € HT pour les fournitures et les services.

Le règlement présenté concerne les marchés à procédure adaptée, (montants compris entre 25000 euros et les seuils ci-dessus)

Il est obligatoire d'effectuer une mise en concurrence.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur de la commande publique, afin d'harmoniser les procédures de consultation de la mairie et du CCAS d'Is-sur-Tille.

2. Convention d'intervention des services départementaux en matière de voirie

Fabrice LESCURE, adjoint à la voirie, aux espaces publics et aux réseaux divers, présente la délibération.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la convention préalable de sollicitation des services départementaux en matière de fournitures et de travaux de voirie.

Urbanisme

3. Construction d'un poste de transformation pour « les portes du sud »

Monsieur le Maire, Thierry DARPHIN, présente la délibération.

Sylvie CHAUVINEAU, conseillère municipale, demande où va se trouver le transformateur.

Le Maire répond en expliquant qu'il sera situé route de Gémeaux à côté du bâtiment EDF afin de ne pas dénaturer le futur quartier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à donner mandat au SICECO pour déposer une déclaration préalable de travaux pour la construction d'un poste de transformation afin d'alimenter le lotissement « les portes du sud », route de Gémeaux.

4. Demande de dépôt d'un permis de construire par l'association AMC Issois

Jérémie DEHEE, adjoint en charge de l'urbanisme, présente la délibération.

L'association AMC Issois souhaite déposer une demande de permis de construire sur les parcelles communales, au lieu-dit du Montoleux, afin de réaliser une extension du bâtiment abritant la buvette.

Denis ORRY, conseiller municipal, demande s'il est possible d'obtenir un plan et d'avoir connaissance de leurs projets.

Jérémie DEHEE répond que cela n'est pas possible car hormis le plan de masse il n'existe rien de précis.

Bruno BRILLIARD, Directeur Général des Services de la commune, ajoute que le projet pourra être présenté quand l'association aura déposé le permis de construire.

Jérémie DEHEE précise que l'architecte des bâtiments de France interviendra, dans tous les cas, l'extension sera en harmonie avec l'existant.

Le Maire, Thierry DARPHIN se déclare satisfait que l'association fasse une demande de permis de construire et respecte les procédures ce qui n'était pas systématiquement le cas auparavant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la construction d'une extension du bâtiment abritant la buvette. Cette extension permettra d'entreposer la marchandise et le matériel nécessaire à l'organisation des compétitions. La construction de ce bien, qui s'inscrit dans le cadre de la convention qui lie la mairie à l'association, est à la charge de cette dernière.

5. Droit de Prémption urbain

Denis ORRY, conseiller municipal, à propos de la DIA numéro 16018, demande si le terrain est constructible ou si la zone verte sera transformée en terrain constructible.

Jérémie DEHEE, adjoint en charge de l'urbanisme, répond que dans le Plan Local d'urbanisme (PLU) la zone est déjà constructible.

Thierry DARPHIN, Maire, ajoute que les terrains qui sont et seront aménagés dans la rue des Carrières sont déjà constructibles et qu'il n'y a pas de changement par rapport à ce qui est prévu dans le PLU.

Denis ORRY demande si ces parcelles sont viabilisées.

Le Maire répond que les travaux ont commencé et que plusieurs lots sont déjà vendus.

Denis ORRY informe que les personnes qui feront construire devront être vigilantes car il s'agit d'anciens terrains de tirs et la présence de munitions est donc possible.

Le Conseil municipal, donne acte à Monsieur le Maire du compte-rendu des décisions qu'il a prises de ne pas exercer le droit de préemption urbain concernant les déclarations d'aliéner présentées.

6. Instauration du droit de préemption sur les locaux commerciaux

Jean-François BRIGAND, conseiller délégué au développement économique, à l'emploi et aux commerces, présente la délibération.

Sylvie CHAUVINEAU, conseillère municipale, se demande comment imaginer la chose.

Il lui est répondu que par exemple dans 5 années, plusieurs personnes seront susceptibles de céder leurs commerces. Des porteurs de projets pourront alors se proposer à la reprise mais s'ils n'ont pas les fonds, la commune pourrait les accompagner dans leurs recherches de financement. Ce dispositif permet également de maîtriser le type de commerce souhaité en centre-ville et d'éviter la disparition de certains secteurs d'activités.

Le Maire, Thierry DARPHIN, précise qu'il s'agit d'éviter la désertification comme dans certaines communes. La commune dispose actuellement d'une bonne dynamique, la municipalité souhaite suivre de près ce secteur.

Denis ORRY, conseiller municipal, demande s'il est possible que la commune achète un commerce.

Jean-François BRIGAND répond que la commune pourrait acheter un fonds de commerce, dans ce cas, le commerçant qui s'installera devra verser un loyer à la commune. A l'heure actuelle, il n'y a pas de projet en vue mais cela reste à surveiller.

Pour exemple, la ville d'Auxonne compte 16% de taux de vacance, alors qu'Is-sur-Tille n'en compte que 2%.

Denis ORRY, déclare qu'il existait déjà un droit de préemption.

Jean-François BRIGAND confirme qu'il existait déjà pour les murs mais pas sur le fonds de commerce.

Sylvie CHAUVINEAU demande si c'est la Chambre de Commerce et d'Industrie qui a conseillé la commune. Elle souligne que la zone avenue Carnot est aussi concernée.

Il lui est répondu qu'avec la construction du futur quartier Ami, cette zone est amenée à se développer afin de relier ce quartier au centre-ville.

Le Maire ajoute que des commerces sont déjà présents avenue Carnot.

Sylvie CHAUVINEAU répond qu'il s'agit d'une zone principalement résidentielle, et ne pense pas que la commune veuille que des commerces s'implantent sur toute la rue.

Jean-François BRIGAND prend l'exemple du primeur situé sur cette avenue. Ce commerçant va connaître un regain d'activité avec le futur quartier, il ne faudrait pas qu'il disparaisse.

Denis ORRY demande quel terrain peut être concerné.

Vincent SAUVAGEOT, adjoint en charge de la communication et des questions relatives à la sécurité, explique que ce sont les terrains faisant l'objet d'un projet d'aménagement commercial.

Jean-François BRIGAND dit que si une personne se présente pour une construction de maison, il n'y aura pas de souci. Le droit de préemption est possible si par exemple le commerce est déjà présent.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de délimiter un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur duquel sont soumises au droit de préemption les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux.

Le périmètre concerne les quartiers suivants Place Jean-Durand, Place de la République, Rue Dominique-Ancemot, Rue Général-Bouchu, Rue Laignelet, Place Docteur-Grépin, Rue Jean-Jaurès, Avenue Carnot, Rue Anatole-France jusqu'à la rue Maréchal-Foch, Place Général-Leclerc. Chaque cession sera subordonnée, à peine de nullité, à une déclaration préalable faite par le cédant à la commune. Cette déclaration précisera le prix et les conditions de cession.

Domaine et Patrimoine

7. Conditions de cession d'une parcelle à la COVATI pour l'installation d'un centre de Loisirs

Thierry DARPIN, Maire, présente la délibération.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la cession à l'euro symbolique des parcelles AO 336 et AO 401 et précise que tous les frais liés à la vente seront à la charge de l'acquéreur.

Le projet consiste à utiliser les parcelles pour construire un nouveau centre de loisirs et poursuit ainsi un objectif d'intérêt public local

8. Convention avec l'association Réveil Hand-Ball et le Hand-Ball club de Pontailier-Mirebeau

Gaël LE BOURVA, Conseiller délégué au sport et à l'animation, présente la délibération.

L'Association Handball Club de Pontailier-Mirebeau a sollicité la commune afin de bénéficier de créneaux d'entraînements au COSEC pendant la durée des travaux de leur gymnase habituel.

L'utilisation de cet équipement se fait en parfaite collaboration avec le club local et n'engendre pas de difficulté particulière ni d'aménagement particulier.

Une participation financière symbolique est demandée en contrepartie, à hauteur de 10 € par jour d'entraînement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de convention à signer avec le réveil handball et le handball club de Pontailier-Mirebeau

9. Convention avec l'association Celt'Is TRI STERIOU pour l'organisation du festival Celt'Is

Christine SOLDATI, ajointe à la culture présente la délibération.

Le Maire rappelle que dans le cadre de sa politique en faveur du développement et de l'accessibilité à la culture pour les Isois, la ville encourage et soutient les actions culturelles menées par les associations locales.

C'est ainsi que les manifestations organisées dans le cadre du festival Celt'Is nécessite la mise en place d'un partenariat avec l'association Celt'Is Tri Steriou.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes du partenariat et autorise le Maire à signer la convention et tous documents se rapportant à ce dossier.

10. Convention de mise à disposition de locaux au sein de l'espace Carnot pour l'école de musique

Thierry DARPHIN, Maire, présente la délibération.

Dans le cadre des activités menées par l'école de musique intercommunale, la COVATI occupe deux salles au sein de l'espace Carnot toute la semaine.

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec la COVATI afin, notamment, de prévoir les conditions de participation aux frais de fonctionnement liés à cette occupation.

Le Conseil municipal, avec 25 voix « pour » et une abstention, celle de Gilles PASSEREAU, approuve les termes de la convention, et autorise le Maire à signer à la convention et tous documents se rapportant à ce dossier.

11. Changement temporaire de lieu de célébration d'un mariage

Thierry DARPHIN, Maire, présente la délibération.

Il est proposé, qu'en cas de besoin et fonction du nombre de convives, les mariages puissent être célébrés dans une autre salle de la Maison Commune, soit la salle de l'Orangerie, la salle Charbonnel ou une salle de l'espace Carnot.

Ces salles paraissent propres à suppléer l'habituelle salle des mariages non accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le Maire ajoute que les prochains Conseils municipaux auront lieu à la salle de l'orangerie pendant les travaux.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter temporairement une autre salle de la Maison Commune, la salle de l'Orangerie, la salle Charbonnel ou une salle de l'espace Carnot en salle des mariages et autorise Monsieur le Maire ou à un adjoint délégué à mettre en application ces dispositions chaque fois qu'elles s'avèreront nécessaires.

Personnel

12. Modification du tableau des effectifs

Françoise RABIET, adjointe en charge des personnels, présente la délibération.

Lors du précédent Conseil municipal, une erreur matérielle a été commise concernant le grade du poste à supprimer.

Il est proposé au Conseil municipal d'annuler et remplacer les dispositions relatives à cette suppression par le grade d' « adjoint technique principal de 2^{ème} classe » à temps complet au service Bâtiments.

Il est également proposé au Conseil municipal de créer les postes suivants :

- Un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (35h00), à compter du 1^{er} janvier 2016, au service Voirie
- Un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet (35h00), à compter du 1^{er} janvier 2016, à l'école maternelle Matisse
- Un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet (35h00) à compter du 1^{er} avril 2016, à la bibliothèque municipale,
- Un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps non complet (30h), à compter du 1^{er} juillet 2016, au restaurant scolaire

Denis ORRY, conseiller municipal, demande la définition du poste d'adjoint du patrimoine.

Le Directeur Général des Services, Bruno BRILLIARD, répond qu'il s'agit du poste de la bibliothèque municipale qui appartient à la filière culturelle et la dénomination du poste correspond au grade dans la fonction publique.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide la création et la suppression des postes définis ci-dessus.

13. Créations d'emplois saisonniers – année 2016

Françoise RABIET, adjointe en charge des personnels, présente la délibération.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, dit que la piscine sera ouverte du samedi 21 mai au mercredi 31 août 2016, et décide de créer des emplois saisonniers pour la surveillance et l'entretien de la piscine municipale ainsi qu'au service « espaces verts-propreté de la Ville ».

14. Modification des conditions d'attribution du régime indemnitaire

Françoise RABIET, adjointe en charge des personnels, présente la délibération.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe le régime indemnitaire des agents titulaires, stagiaires et non titulaires, en détachement à temps complet ou non complet, à compter du 1^{er} avril 2016.

Institutions et vie politique

15. Indemnités de fonction du Maire et des conseillers

Françoise RABIET, adjointe en charge des personnels, présente la délibération.

Denis ORRY, conseiller municipal, constate que globalement il n'y a pas de changement. Il demande s'il y a des modifications au sein des conseillers délégués ou des adjoints.

Le Maire, Thierry DARPIN, lui répond par la négative en ajoutant qu'il y a juste eu un arrondi au chiffre le plus près.

Denis ORRY demande si le pourcentage existait déjà.

Thierry DARPIN lui répond que oui mais que rien n'est modifié. Il explique que l'Etat impose le montant le plus élevé.

Vincent SAUVAGEOT, adjoint en charge de la communication et des questions relatives à la sécurité, ajoute que cela est une chance par rapport aux petites communes qui n'ont pas la possibilité de déroger à la loi.

Le Conseil municipal, avec 22 voix « pour », 3 abstentions, celles de Sylvie CHAUVINEAU, Gilles PASSEREAU et d'Antoine DELEGUE et une voix « contre », celle de Dominique LETOUZEY, fixe à compter du 1^{er} janvier 2016 comme il suit les indemnités du Maire, des huit adjoints et des 5 conseillers municipaux délégués :

Bénéficiaires	Mensuellement	Annuellement
Maire	1 573.81 €	18 885.70 €
Adjoints (8)	4 406.64 € 550.83 € par adjoint	52 879.68 €
Conseillers délégués (5)	1881.70 € 376.34 € par conseiller délégué	22 580.40 €
TOTAL :	7 862.15 €	94 345.78 €
Pour mémoire plafonds à ne pas dépasser :	10 098.60 €	121 183.26 €

Le Maire demande si les abstentions et le vote « contre » doivent être interprétés comme une volonté de voir les élus s'octroyer l'indemnité maximum.

Gilles PASSEREAU, conseiller municipal, rappelle que dès le début du mandat l'opposition était critique au regard de la hausse du nombre d'adjoints et des indemnités.

Le Maire répond que c'est faux car le nombre d'adjoints est resté identique et qu'il n'y a eu aucune augmentation des indemnités.

Antoine DELEGUE, conseiller municipal, précise qu'il n'a pas d'avis sur le sujet.

Sylvie CHAUVINEAU, conseillère municipale, ajoute que le groupe Agir Ensemble a du mal à soutenir des positions d'augmentation des indemnités comme souhaitée dans le cadre de la politique nationale.

Le Maire répond que le choix a été fait de ne pas augmenter les indemnités des élus. Il déclare être un peu surpris des votes d'abstention et des votes « contre » alors que le montant des indemnités reste le même.

Finances

Service de l'eau

16. Compte de gestion 2015

Aline LALLEMAND, adjointe en charge des finances, présente la délibération.

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, à l'unanimité, déclare, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par Monsieur Eric De LAMBERTERIE, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

17. Compte administratif 2015

Aline LALLEMAND, adjointe en charge des finances, présente la délibération.

Monsieur le Maire, remplacé par Pascal PERSIGNY, 1^{er} adjoint, n'a pas participé au vote du compte administratif.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		172 096.62		252 969.03	5 669.71	89 994.23
Opérations exercice	72 429.88	151 626.64	331 025.67	149 584.82	432 730.10	773 471.23
TOTAUX	72 429.88	323 723.26	331 025.67	402 553.85	438 399.81	863 465.46
Résultats clôture		251 293.38		71 528.18		425 065.65
Restes à réaliser			15 870.00	6 582.78	234 462.96	39 017.18
TOTAUX CUMULÉS	72 429.88	323 723.26	346 895.67	409 136.63	672 862.77	902 482.64
Résultats définitifs		251 293.38		62 240.96		313 534.34

18. Affectation définitive du résultat

Aline LALLEMAND, adjointe en charge des finances, présente la délibération.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte, l'affectation définitive du résultat du service de l'eau.

Service de l'assainissement

19. Compte de gestion 2015

Aline LALLEMAND, adjointe en charge des finances, présente la délibération.

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, à l'unanimité, déclare, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par Monsieur Eric De LAMBERTERIE receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

20. Compte administratif 2015

Aline LALLEMAND, adjointe en charge des finances, présente la délibération.

Monsieur le Maire, remplacé par Pascal PERSIGNY, 1^{er} adjoint, n'a pas participé au vote du compte administratif.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		83 433.34		69 877.72		153 311.06
Opérations exercice	93 463.32	136 610.48	25 562.02	85 839.50	119 025.34	222 449.98
TOTAUX	93 463.32	220 043.82	25 562.02	155 717.22	119 025.34	375 761.04
Résultats clôture		126 580.50		130 155.20		
Restes à réaliser			72 859.78		72 859.78	
TOTAUX CUMULÉS	93 463.32	220 043.82	98 421.80	155 717.22	191 885.12	375 761.04
Résultats définitifs		126 580.50		57 295.42		183 875.92

21. Affectation définitive du résultat

Aline LALLEMAND, adjointe en charge des finances, présente la délibération.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte, l'affectation définitive du résultat du service de l'assainissement,

Budget communal

22. Compte de gestion 2015

Aline LALLEMAND, adjointe en charge des finances, présente la délibération.

Denis ORRY, conseiller municipal, constate que le poste « électricité » est nettement en hausse et en demande la raison.

Aline LALLEMAND lui explique que les factures sont en décalé, 13 factures au lieu de 12 payées sur l'année 2015.

Denis ORRY, déclare que les factures devraient être en baisse suite aux travaux d'isolation.

Aline LALLEMAND répond qu'en principe oui.

Denis ORRY estime que les dépenses liées à l'environnement et à l'aménagement sont faibles.

Pascal PERSIGNY, 1^{er} adjoint, n'est pas tout à fait d'accord car les travaux d'isolation entrepris le sont pour l'environnement alors qu'ils sont compris dans la rubrique relative aux bâtiments.

Aline LALLEMAND précise que c'est une subtilité des ventilations comptables. Elle donne l'exemple de l'achat d'un vélo électrique qui entre dans le poste « achat de matériel » et non dans celui de l'environnement.

Denis ORRY répond que si le poste « environnement » était en augmentation, cela prouverait que la commune investit dans ce secteur.

Le Maire répond que les travaux d'isolation, la mise aux normes des bâtiments, l'éclairage à LED, la cuve de récupération des eaux de pluies à côté de la mairie sont autant d'exemples pour anticiper et améliorer les conditions environnementales.

Denis ORRY dit que la commune pourrait acheter des terrains pour en faire des zones naturelles typiquement environnementales.

Le Maire répond que le foncier est bien maîtrisé sur la commune.

Denis ORRY constate qu'il y a un mitage des paysages, il faut tout préserver pour les générations futures.

Le Maire explique que s'il est choisi de densifier le territoire, il faut également optimiser les réseaux et la voirie. Il ajoute que les économies d'énergie sont visibles dans le temps. Avec le nouveau réservoir qui augmente la pression naturelle, même si un pompage doit être effectué pour récupérer l'eau, au fil du temps, cela devrait être générateur d'économies.

Denis ORRY demande quels sont les travaux concernés par les emprunts.

Bruno BRILLIARD, Directeur Général des Services de la commune, répond la mairie.

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, à l'unanimité, déclare, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par Monsieur Eric De LAMBERTERIE receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

23. Compte administratif 2015

Monsieur le Maire, remplacé par Pascal PERSIGNY, 1^{er} adjoint, n'a pas participé au vote du compte administratif.

Le Conseil municipal, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2015, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		0,00	307 012,73	0,00	307 012,73	0,00
Opérations exercice	3 987 622,70	4 315 661,02	1 051 785,34	1 137 854,81	5 039 408,04	5 453 515,83
TOTAUX	3 987 622,70	4 315 661,02	1 358 798,07	1 137 854,81	5 346 420,77	5 453 515,83
Résultats clôture		328 038,32	220 943,26			107 095,06
Restes à réaliser			278 824,52	777 744,98	278 824,52	777 744,98
TOTAUX CUMULÉS	3 987 622,70	4 315 661,02	1 637 622,59	1 915 599,79	5 625 245,29	6 231 260,81
Résultats définitifs		328 038,32	0,00	277 977,20		606 015,52

24. Affectation définitive du résultat

Thierry DARPIN, Maire, présente la délibération.

Le Conseil municipal à l'unanimité adopte l'affectation définitive du résultat de la commune.

Affaires générales

25. Surtaxe eau et assainissement

Fabrice LESCURE, adjoint à la voirie, aux espaces publics et aux réseaux divers, présente la délibération.

Aline LALLEMAND, adjointe en charge des finances, précise qu'il est demandé de voter les prix en hors taxe.

Denis ORRY, conseiller municipal répond que la logique est la même que pour le prix de l'eau.

Monsieur le Maire propose de fixer les nouveaux tarifs à :

EAU	Montant HT
Surtaxe	0.67
ASSAINISSEMENT	
Surtaxe	0.67

Le Conseil municipal, avec 21 voix « pour » et 5 voix « contre », celles de Denis ORRY, Antoine DELEGUE, Gilles PASSEREAU, Dominique LETOUZEY et Sylvie CHAUVINEAU, approuve la proposition de tarif.

26. Fixation des taux d'imposition pour l'année 2016

Thierry DARPIN, Maire, présente la délibération.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe, comme il suit les taux d'imposition pour 2016, (sans augmentation par rapport à 2015) :

Taxes	Taux votés
Taxe d'habitation	13,91 %
Taxe foncière (bâti)	16,49 %
Taxe foncière (non bâti)	36,45 %

Subventions

27. Demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local

Pascal PERSIGNY, 1^{er} adjoint, présente la délibération.

Dans le programme d'investissement 2016, figure la mise en accessibilité du COSEC ainsi que la rénovation des vestiaires.

Cet investissement s'inscrit dans la continuité de l'opération d'isolation extérieure menée en 2015. Cette opération est éligible aux financements de l'Etat (DETR) et du Conseil départemental ainsi que du fonds de soutien à l'investissement public local mis en place dans le cadre de la loi de finances 2016.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve les travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité du COSEC pour un montant estimatif de 248.480 € HT

28. Attribution d'une subvention à la FCPE

Cécile STAIGER, conseillère déléguée aux affaires scolaires et à l'enfance, présente la délibération.

Dans le cadre du vote du budget primitif 2016, le Conseil a attribué les subventions de fonctionnement aux associations.

Une erreur s'est glissée dans le montant de la subvention attribué à la FCPE. La subvention proposée s'élève à 150 € et non pas 100 € comme précisée dans le tableau annexé au budget primitif.

Le Conseil municipal, avec 25 voix « pour » et une abstention, celle d'Antoine DELEGUE, approuve l'attribution d'une subvention de 150 € à la FCPE.

29. Attribution d'une subvention au CIFA de Mercurey

Cécile STAIGER, conseillère déléguée aux affaires scolaires et à l'enfance, présente la délibération.

Le Centre Interprofessionnel de Formation des Apprentis Jean-Lameloise de MERCUREY sollicite les communes de résidence des apprentis afin d'obtenir une subvention.

Il est proposé d'attribuer une aide de 32 € par élève (1 élève scolarisé).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution d'une subvention de 32 € au CIFA Jean-Lameloise.

Autre domaine

30. Modification du règlement intérieur du restaurant d'enfants

Cécile STAIGER, conseillère déléguée aux affaires scolaires et à l'enfance, présente la délibération.

Le règlement intérieur nécessite un avenant portant modification de certains articles.

Denis ORRY, conseiller municipal, demande s'il y a des modifications majeures.

Cécile STAIGER explique qu'en 2010 le règlement précisait que les factures arrivaient en début de mois pour le mois en cours alors que la facture arrive en fin de mois. Il s'agit d'adapter le règlement à ce qui existe, notamment le paiement par internet.

Antoine DELEGUE, conseiller municipal, dit qu'en cas d'absence non remplacé d'enseignants, il n'y a pas eu d'annulation de frais de repas.

Cécile STAIGER répond que les repas étant commandés la veille, les annulations ne sont plus possibles le jour J.

Antoine DELEGUE précise qu'il a répondu cela aux parents d'élèves par anticipation. Il est d'accord pour dire que ce n'est pas à la commune d'assumer les coûts inhérents aux grèves des professeurs, que ce serait plutôt à l'éducation nationale.

Denis ORRY dit qu'à l'article 2, à propos des menus, il pourrait être ajouté « tendre à une alimentation naturelle ».

Bruno BRILLIARD, Directeur Général des Services de la commune, répond que le règlement intérieur concerne le lien entre la mairie et l'enfant alors que Denis ORRY évoque un lien avec le prestataire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur du restaurant municipal d'enfants.

Informations

8 avril : spectacle culturel

10 avril : thé dansant

17 avril : commémoration de la société des membres de la Légion d'Honneur

24 avril : commémoration des déportés

30 avril : concours de tarot organisé par le comité des fêtes

19 mai : Conseil communautaire

Du 20 au 22 mai : festival des mots croisés

25 mai : Conseil municipal à l'orangerie

28 mai : spectacle CELT'IS

1^{er} août : Semaine fédérale internationale de cyclotourisme (8000 cyclos)

- Le Maire souhaite informer le Conseil municipal que le projet de fusion entre la COVATI et les communautés de communes du canton de Selongey et de Grancey-le-château ne s'est pas concrétisé malgré l'engouement de certains élus.

Il estime que cela est regrettable car une telle collaboration est actuellement en place au sein de l'école de musique et cela fonctionne bien.

La crainte actuelle est que les communautés de communes des cantons de Selongey et de Grancey se structurent et que par la suite la COVATI ne soit obligée de fusionner avec celles-ci, cela entraînerait des doublons de personnels et serait complexe.

- Le Maire informe que le poste de Directeur Général des Services sera mutualisé entre la commune d'Is-sur-Tille et la COVATI à partir du 1^{er} juin 2016.

Bruno BRILLIARD, actuel Directeur de la commune sera donc à 50 % de son temps de travail à la COVATI.

- Le Maire, Thierry DARPIN, informe que les travaux du quartier les « Portes du sud », avancent convenablement.

A partir du mois de mai, la place sera laissée aux particuliers pour leurs constructions et retour à la fin pour la voirie.

Il y aura 11 logements groupés et 10 petits logements collectifs, tous permettant l'accession à la propriété.

- La SPL a par ailleurs choisit le maître-d'œuvre BLC pour le quartier AMI.

- Le Maire informe que suite à des échanges avec l'association Par'Is, il n'y aura pas de foire d'hiver cette année. L'association n'a pas souhaité continuer cette foire préférant redynamiser le marché de Noël qui aura lieu le 4 décembre dans la rue Gambetta et à la salle des capucins.

- Antoine DELEGUE, conseiller municipal, demande pourquoi une place de parking a été supprimée dans la rue Docteur-Brulet.

Le Maire explique que la place de parking en question gênait le résident pour entrer dans son garage. Il ajoute qu'il a prévu de rencontrer les riverains afin d'échanger avec eux sur les justifications en soulignant que le domaine public n'est pas un stationnement dû.

- Denis ORRY, conseiller municipal, concernant l'exploitant forestier qui a abîmé le chemin de Montchevreuil dit « chemin des vaches », demande si quelqu'un a pris contact avec l'entreprise pour la remise en état.

Fabrice LESCURE, signale qu'il les a vus et qu'un courrier de relance a été envoyé en leur demandant d'intervenir au plus tard le 15 avril.

Vincent SAUVAGEOT ajoute qu'il avait demandé au policier municipal de passer pour prendre des photos et relever les infractions.

- Denis ORRY signale que l'association de pêche « la saumonée », agrafe des informations sur les arbres. Cela n'est pas normal, il faut leur dire de ne plus le faire.

Fabrice LESCURE répond qu'il va faire remonter cette information.

- Denis ORRY a constaté plusieurs fois que rue Félix-Léchenet les bordures du mur de la rivière sont tombées dans celle-ci. Il préconise de les repêcher et de les remettre en les cimentant car de mois en mois l'état des bordures se dégrade.

Le Maire, Thierry DARPHIN, précise qu'il ne faut pas attendre le Conseil pour faire remonter ce genre d'informations et qu'il suffit d'envoyer un mail ce qui permettra de reprendre les choses avant que la situation ne dégénère.

- Stephen DALOZ, conseiller municipal, remercie les membres du Conseil municipal car cela fait aujourd'hui 2 ans qu'ils sont élus.

- Antoine DELEGUE indique que samedi dernier, 450 personnes étaient présentes au bal du carnaval organisé par la FCPE, à la salle des Capucins, sans pour autant dépasser le maximum de 300 personnes à chaque fois. Les enfants remercient la commune. La régie était parfaite et il demande si la commune peut faire cadeau des 54 euros dû.

Aline LALLEMAND déclare que la dotation de 50 euros compense cette dépense.

- Jean-François BRIGAND annonce la distribution de plaquettes qui clôturent l'enquête de consommation.

Thierry DARPHIN clôture la séance et remercie le groupe de l'opposition de pouvoir converser en toute courtoisie.

Le secrétaire de séance
Sabine NAIGEON